



Recouvrement de créances et décès

Par Xperience, le 22/02/2015 à 23:06

Bonsoir.

J'ai perdu mon père lundi et j'ai découvert qu'il avait apparemment un certain nombre de dettes à payer.

Il les payait depuis quelques années sans soucis apparemment mais à présent ma mère devra certainement payer ses dettes vu que cela concerne des loyers et un crédit au moins et elle a signé je suppose à chaque fois avec lui bien que sur les courriers son nom à elle n'apparaisse jamais et qu'elle n'a jamais eu de prélèvement sur sa pension.

Puis-je négocier une suspension temporaire des prélèvements automatiques le temps que ma mère touche la réversion de mon père car sa retraite est absolument minuscule et je n'ai pas les moyens de payer autant ne serait-ce qu'un seul mois.

Je précise que mon père avait un compte à son nom et ma mère un à son nom dans une autre banque.

Merci de votre aide car je ne sais pas quoi faire !